

Règlement d'octroi de primes à l'achat ou à la location de langes lavables par Intradel

1. Un linge lavable se définit comme un système de couche réutilisable, composé d'une partie imperméable, la culotte de protection (en polyuréthane, polyester ou laine vierge) et d'un matelas absorbant en fibre végétale (coton, bambou, chanvre...) éventuellement doublé (insert et couche).
2. Les langes lavables, culottes de protection et inserts mais également les accessoires de démarrage (filet de lavage, sacs imperméables, feuillets de protection...) seront pris en compte dans les factures d'achat.
3. Le montant de la prime octroyée équivaut à 50 % des factures d'achat ou de location TVAC et est plafonné à deux cent euros (200 €) pour l'achat ou septante euros (70€) pour la location, non cumulables. Une seule demande de prime peut être rentrée par ménage, quel que soit le nombre d'enfants. Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées pour aboutir au plafond de la prime, mais une seule demande de prime « location » peut être introduite.
4. La prime est octroyée au demandeur pour autant que celui-ci ait **suivi le parcours de sensibilisation aux langes lavables d'Intradel** (prise de connaissance de la brochure et des vidéos – inscriptions via www.intradel.be), le formulaire d'inscription sur le site Intradel faisant foi.
5. La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant.
Le demandeur et l'enfant doivent être dûment inscrits aux registres de la population d'une des communes suivantes : AMAY - ANS - ANTHISNES - AUBEL - AWANS - AYWAILLE - BAELEN - BASSENGE - BERLOZ - BLEGNY - BRAIVES - BURDINNE - CHAUDFONTAINE - CLAVIER – COMBLAIN-AU-PONT - CRISNÉE - DALHEM - DISON - DONCEEL - ENGIS - ESNEUX - **EUPEN*** - FAIMES- FERRIÈRES – FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER - FLÉMALLE - FLÉRON - GRÂCE-HOLLOGNE - HAMOIR - HANNUT – **HERSTAL*** – **HERVE*** – **HUY*** – **JALHAY*** - JUPRELLE - LIMBOURG - LINCENT – **LONTZEN*** - MARCHIN - MODAVE - NANDRIN - NEUPRE - OLNE - OUPEYE - PEPINSTER – **PLOMBIÈRES*** – **RAEREN*** - REMICOURT - **SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE*** - SAINT-NICOLAS – **SERAING*** – **SOUMAGNE*** – **SPA*** - SPRIMONT - THEUX - THIMISTER-CLERMONT - TINLOT - TROOZ - VERLAINE - VERVIERS - VILLERS-LE-BOUILLET – **VISÉ*** - **WANZE*** - WAREMME – **WASSEIGES*** – **WELKENRAEDT***
6. La demande de prime doit être introduite auprès d'Intradel au moyen du formulaire annexé au présent règlement, dont il fait partie intégrante, accompagnée des documents justificatifs suivants:
 - une copie de(s) facture(s) d'achat ou de location ;
 - une copie de la composition de ménage.

Le formulaire de demande est téléchargeable sur www.intradel.be/primelanges et doit être renvoyé par mail ou courrier postal à l'attention de Claire Potalivo, claire.potalivo@intradel.be, Intradel - Département Zéro Déchet, Pré Wigy, 20 - 4040 Herstal au plus tard le 31 janvier 2022.

Sauf : pour les habitants des communes mentionnées avec une **astérisque***, la demande doit être effectuée directement auprès de votre administration communale, sans compléter le formulaire d'octroi d'Intradel. Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître les modalités communales. Les conditions d'octroi du présent règlement sont bien d'application.

7. La (les) facture(s) d'achat ou de location des couches lavables doivent être libellée(s) au nom de la mère, du père, du tuteur légal de l'enfant ou toute autre personne habilitée par une décision administrative ou judiciaire et datée(s) :
 - d'au maximum trois mois avant la date de naissance de l'enfant jusqu'à la date anniversaire des 6 ans de l'enfant;
 - entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.
8. Toute fraude sera sanctionnée par la perte du bénéfice de la prime.
9. La prime est octroyée dans les limites des crédits budgétaires disponibles et en fonction de l'ordre de réception des formulaires de demande dûment complétés.
10. La prime est payée après vérification des justificatifs par les services d'Intradel endéans un délai de soixante (60) jours après réception de la demande.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DE LANGES LAVABLES

LA PRÉSENTE DEMANDE PORTE SUR (à cocher)

L'acquisition de langes lavables la location d'un module de langes lavables

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance de l'enfant* :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

Père mère tuteur légal (à cocher)

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

CP-Localité* :

Courriel* :

N° de compte bancaire* : BE.....

Titulaire(s) du compte (si différent du demandeur) :
.....

Montant total de la/des factures* :

Fait à, le

Nom, prénom du demandeur et signature :

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT : Une copie de(s) **facture(s)** d'achat et/ou de location et une copie de la **composition de ménage**.

Attention : les tickets de caisse, déclarations sur l'honneur ou autres documents ne sont pas acceptés.

** Tous les champs sont obligatoires.* Le défaut de réponse peut compromettre l'exercice de certains de vos droits (comme l'octroi de primes liés aux langes lavables ...).

Le formulaire de demande doit être renvoyé par mail ou courrier postal à l'attention de Claire Potalivo, claire.potalivo@intradel.be, Intradel - Département Zéro Déchet, Pré Wigy, 20 - 4040 Herstal au plus tard le 31 janvier 2022.

Cadre réservé à l'administration

Montant de la prime communale « acquisition » :€

Montant de la prime communale « location » :€

Les informations personnelles recueillies ci-dessus par Intradel Scrl, en tant que responsable du traitement, font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des formations et de la sensibilisation d'une part, ainsi que l'octroi de primes liés aux langes lavables d'autre part ;

Les destinataires de vos données sont les personnes habilitées d'Intradel Scrl, les formateurs, les administrateurs communaux, mais également les partenaires mandatés et liés contractuellement à Intradel.

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la poursuite des finalités, sans préjudice de dispositions législatives ou réglementaires propres à certaines catégories de données imposant une durée de conservation particulière ou la suppression.

Conformément à la loi « Vie Privée Belge » du 8 décembre 1992 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au service DPO du siège d'Intradel Scrl à l'adresse mail suivante : dpo@intradel.be.